

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'entreprise de Liège



01 FEV. 2024

Division Huy

N° d'entreprise : 0471.859.468

Nom

(en entier) : Dépannage Charlier

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : 4500 Huy, Avenue du Bosquet 30

Objet de l'acte : Dépôt de la déclaration conforme à l'article 2:8, §4 CSA - Démission et nomination des administrateurs - Transfert du siège social

1. Conformément à l'article 2:8, §4 du Code des sociétés et des associations, l'organe d'administration de la Société ont déposé une déclaration au greffe du tribunal d'entreprise compétent dans laquelle ils déclarent que les actions de la Société sont réunies le 18 décembre 2023 entre les mains d'une seule personne.

L'organe d'administration de la Société déclare également donner procuration à Cazimir CVBA, ayant son siège à 1831 Diegem, Berkenlaan 8A, boîte 4, avec le numéro d'entreprise 0819.828.459, représentée par Me Olivier De Keukelaere, Me Francis van der Haert, Me Marie Bamelis, Mme Anissa Ajmerrou ou tout autre avocat de Cazimir, avec pouvoir d'agir seul et avec droit de substitution, afin d'assurer l'accomplissement des formalités du dépôt de cette déclaration au dossier de la Société et de remplir les exigences de publication au Moniteur belge.

2. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 18 décembre 2023:

1. Confirmation de la fin du mandat de l'administrateur

L'Assemblée prend acte de la cessation du mandat d'administrateur, avec effet immédiat à compter d'aujourd'hui, le 18 décembre 2023, présentée par:

Monsieur CHARLIER Philippe, habitant à 4500 Ben-Ahin (Huy), Place Jules Boland 4.

L'Assemblée décide qu'une décharge provisoire est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution du mandat d'administrateur au sein de la Société et que la décision sur la décharge définitive pour l'exécution du mandat d'administrateur pour la période jusqu'à l'expiration de son mandat sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera et décidera des comptes de l'exercice en cours.

Pour autant que de besoin, l'Assemblée confirme que toutes les procurations accordées à l'administrateur démissionnaire sont révoquées.

La décision a été adoptée à l'unanimité des voix.

2. Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société, à compter d'aujourd'hui, le 18 décembre 2023, et pour une durée indéfinie:

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

La société anonyme Dovy Construct, ayant son siège sis à 8800 Roulers, Industrieweg 5, inscrite à la BCE sous le numéro 0827.907.569 (RPM Gand, Division Courtrai), avec pour représentant permanent, Monsieur MUYLLE Christiaan, habitant à 8800 Roulers, Robaardstraat 11.

Monsieur MUYLLE Mario, habitant à 8830 Hooglede, Onledestraat 31.

Le mandat des administrateurs susmentionnés n'est pas rémunéré.

Chaque administrateur peut représenter la Société, agissant seul.

La décision a été adoptée à l'unanimité des voix.

3. Procuration

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accorder une procuration spéciale à Me. Oliver De Keukelaere, Francis van der Haert, Marie Bamelis, Anissa Ajmerrou et/ou tout avocat de la société coopérative à responsabilité limitée Cazimir, dont le siège est situé à 1831 Diegem, Berkenlaan 8A, boîte 4, pour signer (chacun agissant seul et avec un droit de substitution individuel) au nom et pour le compte de la Société tous les documents et/ou accomplir les formalités qui doivent être signés ou accomplis au nom de la Société en exécution des résolutions ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, signer tous les documents et accomplir toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises.

3. Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 18 décembre 2023:

L'organe d'administration décide qu'à partir du 18 décembre 2023, le siège de la Société est déplacé de:

4500 Huy, Avenue du Bosquet 30

à l'adresse suivante:

8800 Roulers, Industrieweg 5.

L'organe d'administration décide de convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société pour adapter et traduire les statuts de la Société dans les plus brefs délais.

Formalités de procuration

L'organe d'administration donnent une procuration spéciale à CAZIMIR CVBA, ayant son siège social à 1831 Diegem, Berkenlaan 8A boîte 4, représentée par Me Wim Vermeulen, Me Francis van der Haert, Me Marie Bamelis, Mme Anissa Ajmerrou, ou tout autre avocat de Cazimir, avec pouvoir d'agir seul et avec droit de substitution, afin de signer tous les documents et/ou d'assurer l'accomplissement des formalités qui doivent être signés ou exécutés au nom de la Société en vue de l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à leur publication dans les Annexes au Moniteur belge et à l'ajustement dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,

Anissa Ajmerrou
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)